



Le refus de soin de la personne âgée

» 22^e soirée de l'Espace de réflexion éthique en santé mentale de la Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale Hauts-de-France, en partenariat avec l'Espace Éthique Hospitalier et Universitaire de Lille

| Mercredi 30 mai 2018 |

| Amphi C de l'Institut Gernez Rieux | CHU de Lille - 2 Rue du Dr Schweitzer, Lille |

Programme

Président de séance : Dr Jean Roche, gériopsychiatre, CHU de Lille

Modérateur : Christophe Dournel, Administrateur du GCMS «Grand Lille »

18h15 | Accueil des participants

18h30 | Allocution d'ouverture

Dr Martine Lefebvre, Présidente du conseil d'administration, F2RSM Psy
Pr François-René Pruvot, Coordonnateur EEHU (sous réserve)

18h45 | Lecture de situations cliniques

Dr Jean-Paul Durand, chef du pôle de psychiatrie, EPSM des Flandres
Delphine Mouveaux, psychologue au sein de la MAIA

19h15 | Réflexions éthiques sur les refus de soin des personnes âgées

Paul-Loup Weil-Dubuc, Chercheur en éthique et philosophie politique,
Espace éthique Ile-de-France, Université Paris-Sud Paris-Saclay

Discutant

Christophe Dournel, Administrateur du GCMS «Grand Lille »

20h00 | Echanges avec la salle

20h30 | Allocution de clôture



Le refus de soin suscite, de la part du soignant comme des proches, une réaction de malaise, incompréhension ou parfois « rationalisation » au vu de son âge. Pourquoi refuser des soins quand on est malade alors même qu'on pourrait aller mieux ?

Est-ce la peur d'examen douloureux ? Le refus ne manifeste-t-il pas une incompréhension des soins, ou encore un manque de confiance dans les soignants ? Ou bien le refus de tous les soins ne peut-il pas être parfois un équivalent suicidaire, l'expression d'une pathologie comme par exemple une dépression ?

Aussi, tous les refus ne sont-ils pas nécessairement éclairés et recevables. Mais d'un côté, le soignant a le souci de prendre en considération un souhait, de respecter un droit (celui pour un patient de refuser les soins). Et d'un autre côté, le soignant a le désir de soigner et il engage sa responsabilité juridique (avec une obligation de porter assistance à personne en danger).

La personne âgée rend encore plus complexe un refus de soin. En effet, l'âge ne modifie-t-il pas le rapport à la maladie et à la mort ? Mais y a-t-il réellement des moments dans la vie où il est légitime de refuser des soins ? Et qui choisit si la personne âgée n'est plus capable de décider ? Est-ce les proches, les soignants, l'institution ?

Inscription en ligne f2rsmpsy.fr

| participation gratuite sous réserve d'inscription |
Plus d'information auprès du service communication
communication@f2rsmpsy.fr - Tél. 03 20 44 10 34

